



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Limoges, le 30 octobre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

"Aucune infraction relevée à la suite du concert à Saint Martin Terressus"

La préfecture de la Haute-Vienne a été informée de l'organisation dans le département d'un concert de Peste Noire, et a été saisie de nombreuses sollicitations pour l'interdire au motif que ce groupe métal serait à l'avant-garde de la scène National Socialist Black Métal hexagonale.

Toutefois, un tel événement ne pouvait être interdit, en l'absence de motifs avérés d'atteinte à l'ordre public. Le lieu du concert à Saint Martin Terressus n'a été connu que très tardivement, la salle retenue ayant été réservée pour un tout autre motif.

Un dispositif a alors été mis en place avec les forces de l'ordre, en accord avec les services du Parquet, et en lien étroit avec le maire de la commune, pour prévenir tout débordement, et pour être en mesure, en cas de propos ou de comportements susceptibles d'être qualifiés d'infractions pénales, de déclencher des poursuites judiciaires.

Par ailleurs, au regard des nombreux appels à la haine, notamment à l'égard des migrants, exprimés sur les réseaux sociaux, un dispositif de surveillance renforcée a été déployé aux abords des Centres d'accueil et d'orientation du département.

Environ 400 personnes ont assisté au concert.

A cette heure, aucun fait, ni propos n'a été relevé susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte.

CONTACT PRESSE :
SERVICE REGIONAL DE LA COMMUNICATION
05 55 44 18 00

1, rue de la préfecture – BP 87031 – 87031 LIMOGES CEDEX 1

Accueil général : lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00 (vendredi 16h00) - Accueil délivrance des titres : lundi au vendredi 8h30-16h00
tél : 05 55 44 18 00 - fax : 05 55 44 17 54 - mél : pref-courrier@haute-vienne.gouv.fr - internet : www.haute-vienne.gouv.fr